

---

**Nombre de membres**

**Séance du lundi 29 octobre 2018**

**en exercice:** 15

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 22 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Pascal NÉEL

**Présents :** 8

**Sont présents:** Pascal NÉEL, Véronique BARRIEU, Sébastien CHARRUYER, Didier DEMBLANS, Philippe JARRIOT, Cédric JULIEN, Michelle NOUVELLON, Jacques PATTE

**Votants:** 11

**Représentés:** Marie-Claire DE MONTLEAU, Bruno JOUANNY, Hervé NAYET

**Excuses:** Isabelle BERTHOMIEU

**Absents:** Magali JULIA, Fanny LAVIGNE, Mickaël THUILLEZ

**Secrétaire de séance:** Jacques PATTE

---

Désignation du secrétaire de séance.

**Objet: Projet d'aménagement de la route de Rabastens - choix de l'entreprise retenue - 2018 60**

*Vu le projet de création d'un cheminement doux dans le village de Parisot, au niveau de la route de Rabastens - RD19,*

*Vu la procédure de marché public à procédure adaptée lancée et les offres reçues dans ce cadre,*

*Vu le procès-verbal d'analyse des offres du 25/10/2018,*

Monsieur le Maire expose au Conseil le rapport d'analyse des offres élaboré par le maître d'oeuvre, le cabinet OPALE et présente le classement des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité:

- DÉCIDE de retenir l'entreprise EUROVIA pour l'attribution du marché de travaux (lot unique), au montant de 178 887.35€ HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché de travaux,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 communal.

Monsieur le Maire précise que le Département délègue la maîtrise d'ouvrage à la commune pour les travaux d'enrobé. la commune sera indemnisée à la fin des travaux. Il est exposé au Conseil que l'ensemble des subventions atteindra au moins 50% sur le montant total des travaux.

**Question diverse:**

- Organisation d'une réunion publique afin de renseigner les administrés, et plus particulièrement les riverains concernés par le projet d'aménagement de la route de Rabastens. La date du 30 novembre 2018 est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

